



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.459

OBJET : CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE RELATIVE AU DOSSIER DE CHAUFFAGE URBAIN – ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Gerard DELOCHE, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



03.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU

Politique Publique : VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE RELATIVE AU DOSSIER DE CHAUFFAGE URBAIN – ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales indique notamment que les plis contenant les offres déposées par les candidats à une délégation de service public sont ouverts par une commission composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. L'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public est, pour ce qui concerne notre Commune, le Maire.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative. Pour ce dernier, il s'agit en principe d'un représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

En outre, peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

L'élection des membres titulaires et des membres suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Enfin, conformément à l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est précisé que les listes des candidats doivent être déposées à la Direction des Assemblées et des Commissions un jour franc (le jour d'envoi de la liste et le jour de réunion ne doivent pas être comptés) au moins, avant la date du Conseil Municipal.

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir

- **DECIDER** la création de la Commission de Délégation de Service Public de la Ville d'Aix-en- Provence relative au dossier de chauffage urbain,
- **PROCEDER** à la désignation des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants composant la Commission de Délégation de Service Public de la Ville d'Aix-en-Provence relative au dossier de chauffage urbain, parmi les membres du Conseil Municipal.

2010.459 - CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE RELATIVE AU DOSSIER DE CHAUFFAGE URBAIN – ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents et représentés	: 52
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

2010.459 – Vote sur : l'Élection des 5 membres Titulaires et 5 suppléants parmi les membres du conseil municipal

Vote à la Représentation Proportionnelle ; Article L1411-5 du C.G.C.T -

Présents et représentés	:	52
Présents	:	48
Non participation	:	0
Blancs ou Nuls	:	0
Suffrages exprimés	:	52
Pour	:	52
Contre	:	0

Ont été désignés :

- **Titulaires**

- **Jean CHORRO**
- **Maurice CHAZEAU**
- **Reine MERGER**
- **Christine BERNARD**
- **François HAMY**

- **Suppléants**

- **Stéphane PAOLI**
- **Odile BONTHOUX**
- **Victor TONIN**
- **Gérard DELOCHE**
- **Marie-José VALETA**

**Ont signé Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire,
Président de séance et les membres du Conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER,**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du C.G.C.T.)**